# Descriptif type : Coral bright

**Tapis de propreté en textile tufté en rouleaux, en dalles et en tapis bordés 4 côtés**

Fourniture d’un tapis de propreté en textile tufté à velours coupé de type Coral bright, en rouleaux bordés, en dalles et en tapis bordés 4 côtés.

Il sera composé d’un velours coupé de fibres 100% régénérées Econyl. Il sera accessible aux personnes à mobilité réduite, avec cadres à encastrer ou rampe anti-butoirs.

Coral bright est un produit adapté aux entrées avec une fréquentation faible à moyenne. Sa construction et ses fibres lui garantiront une efficacité importante dans la rétention de l'humidité tout en ayant une sensation sous le pied agréable et confortable.

Ses 3 formats différents, rouleaux, dalles ou tapis bordés 4 côtés ainsi que ces 6 coloris attrayants unis font du Coral bright, un tapis de propreté répondant aux besoins de client soucieux d'avoir un tapis de propreté efficace et joli à un prix attractif.

Il bénéficiera d’une garantie de 7 ans.

**Mode de pose**

Se pose libre pour les formats tapis. Pour une pose collée : Mise en œuvre et type de colle (type 540 Eurosafe special) suivant préconisation du fabriquant et dans le respect du NF DTU 53.12. Pour une pose poissée : Mise en œuvre et type de colle (type 542 Eurofix Tack Plus) suivant préconisation du fabriquant et dans le respect du NF DTU 53.12. Dans le cas d’une pose sur terre-plein, l’entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du DTU 53.12.

**Données environnementales**

* Taux d’émission de TVOC < 50 μg/m3, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire).
* Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH\*.
* Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.
* Fibre 100% Econyl, issues du nylon recyclé

*\* Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.*